

FORMATION SYNDICALE



**Nous rencontrer,
débattre,
se former,**

C'est possible avec le SNUEP FSU

Ces journées de formation sont un droit

- l'Administration ne peut pas vous les refuser
- le Proviseur ne peut pas vous demander de rattraper vos cours

Pour participer il suffit de :

- recopier la lettre de demande de congé pour formation syndicale (page suivante)
- la déposer impérativement **1 mois avant la journée de formation**
- ne pas oublier de nous renvoyer le coupon réponse (bas de page)

Stages de formation syndicale

- **Seine-Saint-Denis (93) : Jeudi 22 mars 2018**
- **Val de Marne (94) : Mardi 20 mars 2018**
9h00 - 17h00

STATUT - PPCR (Parcours Professionnel, Carrière et Rémunérations)

Quelles avancées salariales ? Quelle réforme de l'évaluation ?

Cette journée se déroulera sous forme de stage syndical. Toutes vos questions seront les bienvenues.

La demande d'autorisation d'absence doit être déposée auprès de votre chef d'établissement **au plus tard le 20 ou 22 février.**

Que dit la loi ? L'autorisation n'est pas délivrée par le proviseur mais par l'autorité administrative compétente académique. Une non-réponse dans un délai de 15 jours précédant le stage équivaut à autorisation accordée. Tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat ont droit à un congé maximum de 12 jours par année scolaire pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (textes de références : les lois n° 82-997 du 23.11.82 et n° 84-16 du 11.1. 84, titre II - statut de la Fonction Publique et décret n° 84-474 du 15.6.84).

Pour s'inscrire :

snuep.creteil@orange.fr

ou 01 43 77 02 41

ou envoyer le coupon-réponse ci-dessous



Nom..... Prénom.....

Coupon réponse à nous retourner

Etablissement.....

Participera au stage de formation du **20 ou 22 mars 2018**

oui

non

au repas commun (**5 €** - adhérent-es / **8 €** - non adhérent-es)

oui

non

SNUEP FSU Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94000 Créteil tél : 01 43 77 02 41

Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!

Absence pour formation syndicale

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE - CONGE POUR FORMATION SYNDICALE
(demande à recopier et envoyer avant le 20 ou 22 février 2018 par la voie hiérarchique - au besoin contactez-nous)

NOM Prénom
Grade et Fonction
Établissement

Lettre manuscrite

A Madame la Rectrice de
l'académie de CRETEIL
S/C de M : (1)

Conformément aux dispositions (2) :

- de la loi n°84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant statut général des fonctionnaires,
 - des articles 12 et 13 du décret 82-447 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°2012-224 du 16 février 2012 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique
 - des lois définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale avec maintien intégral du salaire : décret 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires, décret 84-474 du 15 juin 1984 pour les agents titulaires
- j'ai l'honneur de solliciter un congé le (*) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à (*).

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la Fédération Syndicale Unitaire, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. Du 06 janvier 2000).

A

Le

Signature

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique.

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non-titulaire loi 82-997)

(*) Date choisie ci-dessous :

Stage de formation syndicale

☉ **Seine-Saint-Denis (93) : Jeudi 22 mars 2018**

Lycée Théodore Monod - 187 rue de Brément - 93130 Noisy-le-Sec

☉ **Val de Marne (94) : Mardi 20 mars 2018**

Maison des Syndicats - 11/13 rue des Archives - 94000 Créteil

9h00 - 17h00

Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés !





BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2017-2018

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2018

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique
SNUEP-FSU Maison des Syndicats 11-13 rue des Archives 94000 CRETEIL

Courriel : snuep.creteil@orange.fr ; site : www.creteil.snuep.fr

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e oui ☐ N° : non ☐

M. ☐ Mme ☐

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse complète :

.....

.....

Tél. fixe :

Tél. portable :

E-mail :

Discipline précise :

Code (si connu) :

**66 % de votre cotisation est déductible des impôts
 (100% si frais réels)
 ou
 Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt
 si vous n'êtes pas imposable**

COTISATIONS DES PLP ET CPE	
Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €	
Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 85 €	
Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement	

	Métropole		La Réunion		N., Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	En euros		En euros		En CFP		En euros	
Éch.	Cl. Nom	H.C.	Cl. Nom	H.C.	Cl. Nom	H.C.	Cl. Nom	H.C.
1	111	156	144	204	17272	24700	129	183
2	120	177	156	216	18712	27565	138	207
3	126	192	165	252	19690	29356	147	228
4	132	204	174	268	21122	32935	156	240
5	141	216	186	281	22196	34366	168	255
6	144	231	189	303	22553	36874	171	271
7	156	243	204	318	24700	38662	183	285
8	165		216		26134		195	
9	177		231		27923		207	
10	192		252		30431		225	
11	204		268		32935		240	
RETRAITÉ-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE								
	PLP1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €		
RETRAITÉ-ES DE LA RÉUNION								
	PLP1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €		
RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CAL. DONNIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP								
	PLP1	10 383	PLP CN	11 457	PLP H.C.	12 888		

ACADÉMIE (au 01/09/2017) : **CRETEIL**

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP ☐ CPE ☐ AED ☐

Classe normale ☐ Hors classe ☐ ☐ Stagiaire

Contractuel-le ☐ CDD ☐ CDI ☐ Vacataire ☐

Échelon au 01/09/16 : Depuis le : / /

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e ☐ en congé ☐ sans emploi ☐

AFFECTATION

LP ☐ SEP ☐ SEGPA ☐ EREA ☐

Collège ☐ Lycée ☐ SUP ☐ FC ☐

Nom de l'établissement :

RNE (facultatif) :

Ville :

Si TZR Etab. d'exercice :

Rattach. admin :

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel : % Nombre d'heures :

Montant : €

Mode de paiement :

Chèque-s : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐

Prélèvement en 3 fois ☐ ou 6 fois ☐

Virement

Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révocable dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : / /

Signature :